

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-5/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148902

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

---

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CIBIER Christian

---

OBJET : Aides à la scolarité des collégiens.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, le Département accorde des aides à la scolarité aux collégiens. Il est proposé de préciser les modalités d'instruction des demandes présentées par les familles à compter de l'année scolaire 2011/2012.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°6/04 du 25 juin 2004 relative à l'aide à la restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil général n°6/05 du 24 juin 2005 relative aux modalités d'attribution des aides à la scolarité,

VU la délibération du Conseil général n° 6/05 du 25 novembre 2005 relative aux critères d'éligibilité de l'aide à la scolarité,

VU la délibération du Conseil général n° 5/05 du 18 avril 2008 relative à l'aide à la scolarité des collégiens,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

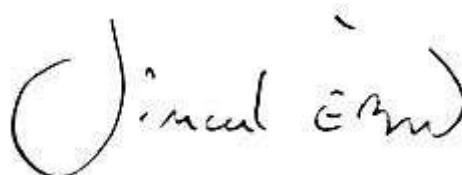
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver les modalités d'instruction des demandes déposées au titre du dispositif d'aides à la scolarité, prenant effet à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, telles que jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ